architecte-paca.com

Pascal CAMLITI

Architecte DPLG

06 61 53 65 75

architecte-paca.com

Permis de construire / Déclaration préalable

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Bénéficiaire — nom, raison ou dénomination sociale

Architecte auteur du projet architectural — s'il y a lieu

Numéro de l'autorisation

Date de délivrance

Nature du projet — construction, extension, démolition…

Superficie du terrain — m²

Surface de plancher autorisée — m²

Hauteur par rapport au sol naturel — m

Surface des bâtiments à démolir — s'il y a lieu — m²

Adresse de la mairie où le dossier peut être consulté

DROIT DE RECOURS

« Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme). »

Information : depuis le 28 novembre 2025, un recours gracieux ou hiérarchique contre une autorisation d'urbanisme doit être formé dans un délai d'un mois. Il ne proroge pas le délai de recours contentieux (art. L. 600-12-2 du code de l'urbanisme, loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025).

MODE D'EMPLOI DU MODÈLE

Bien afficher votre permis

Un panneau mal rempli ou mal placé ne fait pas courir le délai de recours des voisins.

architecte-paca.com

01 Imprimez à la bonne taille

Ce fichier est au format A0 (84,1 × 118,9 cm) : imprimez-le à 100 % sur un support rigide et résistant à l'eau. Chaque côté doit dépasser 80 cm.

02 Remplissez toutes les cases

Recopiez les informations de votre arrêté au marqueur indélébile ou en lettres adhésives. N'oubliez ni la hauteur par rapport au sol naturel ni le nom de l'architecte quand il y en a un. Une mention manquante ou fausse peut empêcher le délai de recours de courir.

03 Posez-le en limite de terrain

Le panneau doit être visible et lisible depuis la voie publique ou la voie ouverte au public. Pas au fond de la parcelle ni derrière une haie.

04 Laissez-le en place

Affichez-le dès la délivrance du permis. Il reste en place deux mois sans interruption au minimum, puis pendant toute la durée du chantier. Vérifiez qu'il reste lisible.

05 Faites constater l'affichage

En cas de litige, c'est à vous de prouver l'affichage continu. Le constat d'un commissaire de justice, à la pose puis pendant les deux mois, est la preuve la plus solide.

Une question sur votre permis ou son affichage ?

Je suis architecte DPLG à Rabastens (81). Je vous aide à monter votre dossier, à sécuriser l'affichage et à démarrer votre chantier sereinement.

06 61 53 65 75 · architecte-paca.com

Références : articles A. 424-15 à A. 424-19, R. 424-15, R. 600-1, R. 600-2 et L. 600-12-2 du code de l'urbanisme. Ce modèle est fourni à titre d'information. Vérifiez les mentions de votre arrêté et la réglementation en vigueur au moment de l'affichage.